



Comité Français de Muaythai & DA

REGLEMENT D'ARBITRAGE ET DE JUGEMENT

Assaut éducatif
Assaut technique

Le présent règlement a été établi en fonction du règlement international amateur

Edition 2008

SOMMAIRE

Avant propos.....	p.6
CHAPITRE 1 : L'arbitre	p.7
1.1- Préparation physique et psychologique.....	p.7
1.2- Tenue de l'arbitre	p.7
1.3- Arbitrage et jeunes éducatifs	p.7
1.4- Rôle de l'arbitre avant l'assaut.....	p.8
1.5- Procédure de début d'assaut.....	p.8
1.6- Les interventions de l'arbitre.....	p.9
1.7- Interruptions de l'assaut	p.9
1.8- Déplacements et placements.....	p.10
1.9- Sanctions.....	p.10
1.10- Perte volontaire du protège dents.....	p.12
1.11- L'abandon.....	p.12
1.11.1- Abandon du nak muay.....	p.12
1.11.2- Abandon par de l'instructeur (Jet d'éponge).....	p.12
1.12- Technique irrégulière.....	p.13
1.13- Technique non vu par l'arbitre entraînant l'arrêt de l'assaut.....	p.13
1.14- Cas particuliers	p.13
1.14.1- Double blessure	p.14
1.14.2- Non compétition (No contest).	p.14
1.15- Interventions du médecin	p.14
1.16- Procédure de fin d'assaut.....	p.14
1.17- Fin d'assaut autre que décision au point	p.15
CHAPITRE 2 : Le juge	p.16
2.1- Tenues et attitudes.....	p.16
2.2- Rôles.....	p.16
2.3- Bulletin de pointage.....	p.16
2.4- Système de pointage.....	p.17
2.5- Application de la méthode de pointage.....	p.17
2.6- Remplissage du bulletin.....	p.17
2.7- Critères de notation.....	p.18
2.8- Les différents types de décision.....	p.18
CHAPITRE 3 : Le nak muay	p.19
3.1- Avant l'assaut.....	p.19
3.2- Tenue du nak muay.....	p.19
3.2.1- Les gants	p.20
3.3- Techniques autorisées et prohibées.....	p.20
3.3.1- Projection.....	p.20
3.3.2- Le corps à corps.....	p.20
3.3.3- Saisie.....	p.29
3.3.4- Refus d'assaut.....	p.21
3.4- Le salut.....	p.21

CHAPITRE 4 : L'homme de coin	p.22
CHAPITRE 5 : Le chronométreur	p.23
5.1- Définition de la reprise.....	p.23
5.2- Début d'assaut.....	p.23
5.3- Pendant la reprise.....	p.23
5.4- Fin de reprise.....	p.23
5.5- Particularités.....	p.24
CHAPITRE 6 : Le superviseur	p.25
6.1- Avant la compétition.....	p.25
6.2- Pendant la compétition.....	p.25
6.2.1- La pesée.....	p.26
6.2.2 – Catégories.....	p.27
6.2.2.1 - Catégories d'âge.....	p.27
6.2.2.2 - Catégories de poids.....	p.27
6.2.3- Après la pesée.....	p.28
6.2.4- Pendant les assauts.....	p.28
6.3- Fin de compétition.....	p.29
6.4- Tournoi et tirage au sort.....	p.29
6.5- Conclusion.....	p.30
CHAPITRE 7 : Aire d'assaut et accessoires	p.31
7.1- L'aire d'assaut.....	p.31
7.1.1- Le ring.....	p.31
7.1.2- Le tatami.....	p.31
CHAPITRE 8 : Le dopage	p.31
CHAPITRE 9 : Conclusion et conseils	p.32
Bulletin de pointage.....	p.34

AVANT PROPOS

Le présent règlement est tiré du règlement IFMA reconnu au Comité International Olympique.

Avant d'entrer dans le détail de nos rôles, il faut savoir que la tolérance n'est pas complaisance ni faiblesse. Que ce qui vous paraît évident ne l'est pas forcément pour les autres.

Nos fonctions ont été créées pour encadrer, surveiller et protéger une discipline dont les origines remontent à plusieurs siècles et dont les premières règles modernes remontent à l'année 1930.

Le juge-arbitre doit constamment se perfectionner, non seulement dans ses acquis des règles écrites du moment, mais aussi en se tenant ouvert à leur évolution ainsi qu'à celle des styles Muaythaï.

Ces courtes réflexions nous montrent combien notre rôle est important, car nous sommes non seulement responsables de la règle écrite et de l'équité de son application, mais aussi éducateurs afin que cette discipline ne dévie pas sur des chemins intolérants. Nous obligeant à être un corps arbitral conscient et bien instruit de ce qu'il représente et doit défendre.

Rappelons par ailleurs que notre discipline est un art martial avec ses valeurs propres. Il convient donc, dès à présent, de ne plus appeler les combattants de Muaythaï « boxeurs » mais NAK MUAY.

Afin d'éviter toutes controverses ou polémiques, toutes les personnes licenciées faisant partie d'une réunion de Muaythaï, se garderont de faire apparaître, quelle qu'en soit la forme ou la démonstration, toute appartenance politique ou religieuse.

DEFINITION DE L'ASSAUT

L'assaut diffère du combat en ce sens où la recherche du hors combat et de la puissance des techniques est prohibée et donc sanctionnée. Jeunes et adultes autre que les combattants habituels, peuvent ainsi trouver un moyen d'expression sécurisé leur permettant d'évoluer en compétition au sein de notre discipline.

CHAPITRE 1

L'ARBITRE

1.1- PREPARATION PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE

L'arbitre doit être en pleine possession de ses moyens. Son rôle est essentiel. Il doit prendre conscience que la santé de deux pratiquants lui est confiée. En conséquence, son premier devoir sera la protection du nak muay.

Cette idée sera présente à son esprit à chaque instant du combat et avant celui-ci.

Pour ce faire, il observera un repos maximum avant d'officialier et se maintiendra dans une forme physique lui permettant des réactions promptes, des déplacements rapides et une bonne présentation.

D'ailleurs il n'hésitera pas à laisser sa place à un collègue s'il ne se sent pas en mesure d'arbitrer, et ce, même pendant un combat (pour assurer la sécurité des nak muay, on ne jugera jamais cette volonté d'agir).

En début de chaque saison sportive, chaque officiel, quel que soit son niveau ou son grade, doit fournir à son responsable un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'arbitrage.

1.2- TENUE DE L'ARBITRE

Elle doit être stricte et sans fantaisie (pas de marque apparente)

- polo bleu marine (avec écusson fédéral ou régionale pour les J/A diplômés)
- pantalon à pinces bleu marine
- chaussettes noires
- chaussures noires à semelles souples sans talons

Les cheveux longs seront attachés.

Le port de ceinture, chevalière, montre, bracelet, lunettes, chaîne ou collier, boucles d'oreilles, piercing et lentilles de contact rigides sont interdits.

1.3- ARBITRAGE ET JEUNES EDUCATIFS

Le rôle de l'arbitre est primordial dans l'épanouissement des jeunes compétiteurs, leur avenir dans le Muaythaï se joue pendant ces années d'assaut.

Il va les aider à s'épanouir pendant l'assaut. Pour cela, il devra trouver les mots pour rassurer, motiver, encourager et dynamiser l'assaut. Il doit tout faire pour que la rencontre ne tourne pas à l'affrontement.

Par ailleurs, il est évident que si des coups sont volontairement portés, l'arbitre se doit de sanctionner le ou les protagonistes.

LA RECHERCHE DU HORS COMBAT EST INTERDITE.

1.4- ROLE DE L'ARBITRE AVANT L'ASSAUT

L'arbitre est la première personne à pénétrer sur le ring ou la surface d'assaut. Il le salue avant d'en franchir les cordes (en haut du ring). Ensuite il se place dans le coin neutre face à la table des officiels (pour les stagiaires et nouveaux diplômés, ce sera le coin neutre le plus près de la table).

Son maintien doit être le plus naturel possible en évitant toute attitude nonchalante telle que mains dans les poches, appui sur les cordes ou conversation avec des non officiels.

Son attention doit se fixer sur la place qu'occupe le médecin, le superviseur, le chronométrateur et toute autre personne ayant un rôle à tenir pendant l'assaut.

Il va ensuite chercher les bulletins de pointage auprès du superviseur, et les distribue en commençant par le juge 1 (à sa droite).

Contrôle des équipements

Pour éviter d'oublier un élément, il convient de commencer par le haut :

- casque
- protège dents (le faire mettre en bouche)
- débardeur blanc (ou couleur du coin)
- plastron
- coudières
- bandages (si présent)
- gants (poids, lacets ou velcro protégés par un tissu adhésif)
- protège poitrine (pour les filles)
- coquille (garçons et filles)
- protège tibias

Il essuiera les corps gras éventuellement utilisés sur le visage ou le corps avec la serviette du coin concerné.

L'arbitre vérifiera que les cheveux longs sont attachés, que les ongles de pieds sont courts et bien taillés, qu'il n'y a pas de pansement sur le visage ou le corps. Les chevillières sans renforcement autre que de la mousse sont autorisées.

NOTA :

- *Le port de strapping ou de deuxième chevillière par cheville est strictement interdit.*
- *Le contrôle des équipements peut être effectué par un autre officiel au pied de la surface d'assaut, ceci dans le but de gagner du temps lors d'une compétition importante.*

1.5- PROCEDURE DE DEBUT D'ASSAUT

Se tenant au centre de la surface d'assaut, l'arbitre appelle les nak muay en disant à haute voix « NAK MUAY AU CENTRE ». Après d'éventuelles recommandations, il les fait se saluer et toucher les gants puis les renvoie dans leur coin.

Il s'assure ensuite que les officiels sont prêts :

Bras tendu, main à plat et paume vers le bas, il demande : « JUGE 1 prêt, JUGE 2 prêt, etc... », il procède de la même façon pour le médecin.

Pour le superviseur, il lève le bras droit, main à plat et paume vers le haut toujours en le nommant.

Enfin, il donne l'ordre au chronométrateur de se préparer en le désignant du doigt et en disant « CHRONO ».

C'est alors qu'il rappelle les nak muay, toujours à voix haute. Immédiatement après, d'un geste du bras, par le commandement « CHOK », il ordonne le début du combat. Dans le même temps, le chrono part, le gong retentit et la musique traditionnelle démarre. Simultanément, un regard circulaire l'assure que la surface d'assaut est bien libre de tout objet. Dans le cas contraire, il la fait débarrasser ou nettoyer.

Dès les premières secondes de l'assaut, l'arbitre doit être prêt à intervenir.

1.6- LES INTERVENTIONS DE L'ARBITRE

Il dispose exclusivement de trois commandements pour intervenir :

- « **CHOK** » signifie COMBATTEZ. Pour ordonner l'engagement du Combat au début de chaque reprise ou après un YOOT.
- « **YOOT** » signifie STOP. Pour interrompre le combat.
- « **YAK** » signifie SEPREZ-VOUS. Il est prononcé après le YOOT tout en séparant physiquement les nak muay. A ce commandement, ils se séparent, font un pas de retrait, puis reprennent l'assaut après le CHOK.

1.7- INTERRUPTIONS DE L'ASSAUT

L'arbitre interrompra l'assaut (**YOOT**) pour les raisons suivantes :

- Faire une observation.
- Donner une remontrance à l'un ou aux deux nak muay.
- Lorsque les nak muay sont en corps à corps, et qu'ils n'effectuent plus de technique.
- Lorsqu'un ou les nak muay sont sur le point de chuter ou de passer à travers les cordes.
- Donner un avertissement.
- Lorsqu'à la suite d'un coup violent un nak muay se trouve en état affaibli.
- En cas d'incident technique (remise en place d'équipement, etc..).
- Lorsqu'il est nécessaire de faire taire les hommes de coin ou de les faire assoir.
- Au terme d'une reprise ou de l'assaut.
- Arrêt de l'assaut pour infériorité manifeste.

Dans tous les cas, le commandement « **YOOT** » doit être suivi par le commandement « **CHOK** » pour la reprise de l'assaut.

Quelle que soit la raison de l'interruption de l'assaut, l'arbitre devra toujours se placer entre les nak muay immédiatement après le « **YOOT** », surtout si l'un des deux est à terre.

IMPORTANT : En cas d'infériorité technique ou physique manifeste de l'un des nak muay, l'arbitre peut, à tout moment, le déclarer « **OUT CLASS** / Tête ou Corps ».

Il peut, en outre, prendre la même décision mais pour les deux nak muay si l'assaut est brouillon et sans aucun style Muaythaï.

1.8- DEPLACEMENTS ET PLACEMENTS

L'arbitre ne doit jamais perdre le contrôle de la rencontre, il doit à tout moment être capable de :

ANALYSER CHOISIR DECIDER

Pour anticiper ce, en fonction des situations qui vont se présenter à lui.

Pour cela il doit se tenir ni trop loin, ni trop près de l'action. La distance qui le sépare des nak muay étant fonction de la physiologie de l'assaut.

- Il contrôlera à distance les échanges clairs, alors qu'il s'approchera pour contrôler les échanges confus et sujets à fautes.
- Il tournera dans le sens contraire de celui des nak muay.

Ceci n'est pas valable si un des deux est gaucher. Dans ce cas il convient de tourner dans le même sens qu'eux afin de ne pas perdre le contrôle des actions.

Le déplacement de l'arbitre devra lui permettre d'éviter le «contre-pied».

Quelques pas en arrière et un suivi permanent de l'action lui permettront d'être toujours dans l'axe des nak muay.

Son attitude calme, sans précipitation, son déplacement précis et son aptitude à intervenir rapidement, doivent contribuer au bon déroulement de l'assaut. Il donnera ainsi un sentiment de sécurité aux deux athlètes, favorable à leur pleine expression.

1.9- SANCTIONS

Il s'agit d'établir une juste graduation de la sanction en fonction du préjudice causé à l'adversaire, qui le priverait, dans le cas contraire, d'une partie ou de toutes ses chances de victoire.

LA REMONTRANCE

Elle est la conséquence d'une faute mineure sans conséquence majeure sur l'adversaire.

Elle doit simplement être notifiée verbalement et gestuellement par l'arbitre dans un souci de prévention et de comptabilisation.

L'AVERTISSEMENT

Il est la conséquence d'une faute majeure, volontaire ou non, mais qui n'entraîne pas l'arrêt de l'assaut.

Il permet un juste rééquilibrage des chances de victoire en retirant 1 point au fautif.

Il peut être aussi la conséquence de 2 remontrances identiques ou de 3 remontrances différentes.

LA DISQUALIFICATION

C'est la sanction suprême qui est la conséquence d'une faute majeure, volontaire ou non, sur l'adversaire. En effet, si la victime n'est pas en mesure de reprendre l'assaut, le fautif est disqualifié pour irrégularité.

Elle peut être la conséquence de 2 avertissements.

Enfin, elle peut être aussi la conséquence d'une faute majeure sans effet physique sur l'adversaire, ne pas être précédée de 2 avertissements, mais à la suite d'un manquement grave à l'esprit sportif du Muaythai.

L'arbitre peut, bien entendu, disqualifier les deux nak muay si ceux-ci commettent des fautes justifiant cette décision. Il n'y aura donc pas de vainqueur pour cet assaut. Il sera indiqué sur leurs passeports :

« Disqualification des 2 nak muay »

La disqualification est une décision grave que l'arbitre ne doit prendre que sur des motifs règlementaires, dans le calme et la rigueur.

Suivant le motif de la disqualification, l'arbitre peut être amené à rédiger un rapport qui sera joint au P.V de réunion.

Quoi qu'il en soit, l'arbitre doit toujours se poser cette question :

***L'action est elle oui ou non régulière,
Et ce, quelle que soit l'intention de l'acteur.***

Exemples d'irrégularités entraînant une sanction de l'arbitre :

- coup de tête volontaire qui entraînerait une blessure
- technique effectuée après le mot d'ordre « YOOT »
- technique effectuée après le coup de gong
- technique effectuée avec force
- projection volontaire hors du ring
- effectuer une traction au niveau des lombaires
- manquement au fairplay
- mordre
- mettre les pouces dans les yeux de l'adversaire
- cracher sur l'adversaire ou au sol
- faire usage ou monter sur les cordes afin de s'aider à exécuter une technique
- frapper l'adversaire au sol
- chuter volontairement afin d'en tirer avantage
- langage grossier
- effectuer une clé au cou, aux bras ou aux jambes
- frapper les parties génitales, la nuque ou le dos
- Action ou attitude agressive envers un officiel.

Ces exemples ne sont pas limitatifs...

Face à un comportement dangereux ou antisportif l'arbitre doit immédiatement stopper l'assaut. Il peut décider d'une disqualification.

NOTA : en cas de double disqualification en championnat, aucun titre ou trophée ne sera donné.

1.10- PERTE VOLONTAIRE DU PROTEGE DENTS

L'arbitre peut donner un avertissement à un nak muay qui se débarrasserait de son protège dents dans le but délibéré de temporiser l'assaut ou de se sauver d'une situation de dominé.

En revanche, il n'y aura pas de sanction pour le nak muay perdant son protège dents sur une technique.

La règle est suivante

- 1^{ère} perte volontaire : **REMONTRANCE**
- 2^{ème} perte volontaire : **AVERTISSEMENT**

Dans tous les cas, indépendamment des décisions antérieures, l'arbitre stoppe l'assaut, ramasse le protège dents, conduit le nak muay dans son coin tout en envoyant son adversaire dans le coin neutre.

L'instructeur se tenant prêt sur le ring à l'extérieur des cordes, rince le protège dents et le remet en bouche.

Cette opération ne doit prendre que quelques secondes et sans prise de parole.

1.11- L'ABANDON

1.11.1- Abandon du nak muay

Pour abandonner l'assaut, il doit ostensiblement lever le bras à n'importe quel moment de l'assaut.

Toute autre manière de faire ne peut qu'entraîner confusion et contestations.

L'arbitre prononcera alors « **YOOT** », et le reconduira dans son coin.

Si, de son propre chef, il décide de ne pas reprendre l'assaut à l'issue du temps de repos, il agira de même.

1.11.2- Abandon par de l'instructeur (Jet d'éponge)

S'il décide d'abandonner pour son nak muay, l'instructeur doit monter sur le ring à l'extérieur des cordes ou se lever au bord de la surface d'assaut, et agiter visiblement la serviette.

Il est évident que si un instructeur monte sur le ring ou se lève, en dehors du cas précité, pendant le déroulement d'une reprise, il s'expose à la disqualification de son nak muay.

En effet, cette situation ne peut entraîner que trouble et ambiguïté.

S'il retient son nak muay dans le coin, à l'issue de la minute de repos, il agitera la serviette de la même manière que précédemment.

1.12- TECHNIQUE IRREGULIERE

Soit :

- Un nak muay se plaint d'une technique irrégulière, mais l'arbitre l'a vu régulière. Il laisse récupérer le nak muay et fait reprendre l'assaut. Si le nak muay simule, il sera disqualifié pour simulacre.
- Le nak muay se plaint d'une technique irrégulière que l'arbitre a vu comme tel, il sanctionne le fautif en fonction du préjudice causé à l'adversaire.

Il s'agit d'être très attentif dans ce cas. En effet, il faut s'assurer que le nak muay est bien en mesure de reprendre l'assaut, car dès que l'arbitre aura prononcé « chok », il ne lui sera plus possible d'intervenir une deuxième fois, deux sanctions ne pouvant être données pour une même faute.

1.13- TECHNIQUE NON VU PAR L'ARBITRE ENTRAÎNANT L'ARRÊT DE L'ASSAUT

Si le nak muay ne peut pas reprendre l'assaut, l'arbitre demandera aux juges de noter, à l'emplacement prévu à cet effet sur leur bulletin de pointage, leur avis sur la régularité de la technique. Il récoltera ces bulletins, et attendra que le superviseur lui communique la décision.

La règle est la suivante :

Majorité de « Régulier » :

- le nak muay restant n'est pas sanctionné et / ou est déclaré vainqueur.

Majorité d'« Irrégulier » :

- le nak muay restant est sanctionné par un avertissement ou est disqualifié

Egalité entre « Régulier et Irrégulier » :

- le nak muay restant n'est pas sanctionné et / ou est déclaré vainqueur au bénéfice du doute.

Il s'agit de considérer les avis prononcés uniquement. Un avis « Non vu » n'aura pas d'effet sur une décision lorsqu'au moins un avis « Régulier » ou « Irrégulier » sera prononcé.

Exemple : sur cinq juges, si quatre ont déclaré « Non vu » et un seul a déclaré Régulier, alors la décision sera « Régulier ».

1.14- CAS PARTICULIERS

1.14.1- Double blessure

Si à la suite d'un échange les deux nak muay sont blessés, l'arbitre doit arrêter l'assaut. En championnat une décision aux points sera rendue.

L'arbitre devra par ailleurs s'assurer qu'il n'y a pas eu d'irrégularité.

(Voir ch.1 art.13).

1.14.2- Non compétition (No contest)

Il s'agit d'une décision rendue par l'arbitre, en accord avec le superviseur, lorsqu'un assaut ne peut se poursuivre à cause d'événements indépendants de la volonté des nak muay ou de l'arbitre.

Exemple :

- Le ring ou une partie s'effondre.
- Problème de tatami
- Panne d'électricité supérieure à dix minutes.
- Comportement des spectateurs interdisant le bon déroulement de l'assaut.
- Jet de projectiles sur l'aire d'assaut.
- Etc...

NOTA : techniques irrégulières et blessures n'entraînent en aucun cas des no contest.

1.15- INTERVENTIONS DU MEDECIN

Avant toute chose, il faut savoir qu'aller à l'encontre d'une décision médicale peut avoir de lourdes conséquences, notamment judiciaires.

Pendant la reprise, le médecin peut, à tout moment, soit de sa propre initiative, soit sur demande de l'arbitre, du superviseur ou de l'instructeur, intervenir pour examiner un nak muay.

Pendant toute la durée du combat le médecin ne soigne pas, il ne fera qu'examiner le nak muay. Son avis sera STOP ou BON.

La manière de faire sera la même pendant la minute de repos.

Si un nak muay est arrêté sur avis médical, il ne peut poursuivre la compétition, et de fait est éliminé.

Le médecin pourra sur son initiative aller, à tout moment, dans les vestiaires ou parmi le public examiner et soigner une personne qui s'en trouverait dans le besoin. Il conviendra dans ce cas d'interrompre tout assaut en cours.

Il préviendra le superviseur de ses déplacements.

En tout état de cause, une décision médicale prime sur toutes les autres.

1.16- PROCEDURE DE FIN D'ASSAUT

Après s'être assuré que chacun a rejoint son coin, l'arbitre se place face au juge 1. Dès que ce dernier a rempli son bulletin, l'arbitre le contrôle. Il agira de même pour les autres juges.

Puis il les dépose auprès du superviseur.

Ensuite l'arbitre se place au centre de la surface d'assaut, face à la table des officiels, et convoque les nak muay par les mots :

« NAK MUAY AU CENTRE POUR LA DECISION »

Tenant les nak muay pas les poignets, il attend la décision.

A l'annonce de celle-ci il lève le bras du vainqueur et fait se saluer les nak muay.

Ensuite, il retourne dans le coin neutre.

1.17- FIN D'ASSAUT AUTRE QUE DECISION AU POINT

Une fois que les nak muay ont rejoint leur coin, l'arbitre, en accord avec le superviseur, fait le tour des juges pour leur communiquer la décision prise. Puis, lors d'un deuxième passage, il récolte les bulletins.

IMPORTANT :

Quel qu'en soit le motif, si un nak muay n'est plus en état de continuer l'assaut, l'arbitre le raccompagnera systématiquement dans son coin sous la tutelle de son instructeur.

CHAPITRE 2

LE JUGE

2.1- TENUES ET ATTITUDES

Sa tenue est la même que celle de l'arbitre, il peut néanmoins porter un blaser bleu marine.

Le règlement prescrit l'isolement du juge qui contribue à sa concentration indispensable pour effectuer un bon travail.

Une fois installé, il ne bougera plus de sa place, ne parlera pas, n'interviendra ni par geste ni par la voix envers ses collègues ou, à plus forte raison, un non officiel.

Il communique exclusivement avec l'arbitre pour poser ou répondre à une question.

Avant, pendant et après un assaut, le juge se gardera de tout commentaire, et sera donc très réservé sur la prestation des nak muay. Ses dires pourraient être mal compris et intentionnellement transformés.

2.2- RÔLES

Le premier devoir d'un officiel est la neutralité absolue.

2.2.1- Concentration

Seule doit compter la prestation des nak muay. Pour ce faire, il convient que le juge soit seul à sa table (un J/A en formation peut l'accompagner).

2.2.2- Impartialité

Le juge devra faire abstraction de sa propre conception du Muaythaï surtout s'il a été nak muay. Il ne se laissera pas influencer par les titres des nak muay, par la réputation des hommes de coins et encore moins par l'affinité qu'il pourrait avoir avec ceux-ci.

2.2.3- Compétence

Le juge doit avoir en tête son pointage au moment du coup de gong de fin de reprise. Par conséquent, l'inscription du résultat sur son bulletin de pointage doit être immédiate. Il doit également parfaitement connaître les différents points du règlement.

2.3- BULLETIN DE POINTAGE

Le bulletin de pointage doit être correctement et très lisiblement rempli. Il ne doit pas présenter de surcharge ou de rature, dans ce cas il convient de le refaire, car il peut être un motif de contestation lors de sa consultation éventuelle par les instructeurs en fin de réunion.

Avant le début de l'assaut et après que l'arbitre lui ait donné son bulletin, le juge y notera son nom, celui de l'arbitre et le signera. Si cela n'a pas été fait avant, il notera également les noms et / ou numéros des nak muay.

Le règlement interdit au juge de commenter son bulletin ou celui de ses collègues.

2.4- SYSTÈME DE POINTAGE

Le juge doit avoir à l'esprit que c'est l'ensemble de l'assaut qu'il doit juger, et non une action finale supérieure limitée, de l'un des nak muay.

Seuls comptent dans le pointage des juges :

- Les actions qui interviennent dans le meilleur style Muaythai.
- La technique et la tactique.
- La qualité des enchaînements.
- Le dynamisme de l'assaut.
- Le fair play.

L'ensemble des touches est pris en compte. De même, les projections ne comptent pas.

En assaut adulte, les touches sont comptabilisées et considérées comme critère de notation. Les critères supplémentaires de victoire sont le style et la technique, l'initiative et le fair play.

2.5- APPLICATION DE LA METHODE DE POINTAGE

- Le nak muay gagnant la reprise reçoit 10 points.
- Le nak muay perdant la reprise reçoit 9 points.
- Un nak muay se verra retirer 1 point à chaque fois qu'il recevra un avertissement.
- En cas d'égalité chacun reçoit 10 points.

Il ne peut y avoir d'égalité sur un assaut en compétition officielle.

Donc :

Si dans une reprise le nak muay dominant reçoit un avertissement, le résultat sera 9 / 9. Hors, dans la mesure où il n'y a pas de différence de point entre les deux nak muay, le juge notera 10 / 10. C'est une égalité pour cette reprise.

Le juge doit bien sûr pouvoir expliquer sa notation.

NOTA : Aucune fraction de point ne peut être donnée.

2.6- REMPLISSAGE DU BULLETIN

Le cadre supérieur du bulletin, ainsi que celui où l'on note les noms et clubs des nak muay, devront être rempli par tous les J/A de la réunion lors de la mise en place du plateau.

Le juge notera les points qu'il attribue à chaque nak muay dans les colonnes « Points Nets » pour chaque reprise. Il notera aussi le total des points en bas de tableau.

Il notera, dans les colonnes « Observations », les différentes sanctions ou comptes de l'arbitre, s'il y a lieu, avec les sigles suivants :

- remontrances : R1, R2,...
- avertissements : W1, W2,...

Au terme de l'assaut, il entourera la couleur du coin correspondant au vainqueur ou encore égalité.

Les cases « REGULIER, NON-VU, IRREGULIER » seront utilisées en cas d'application de la règle de la technique non vu.

Il remettra ensuite son bulletin à l'arbitre sans le plier.

Il ne quittera pas sa place avant l'annonce de la décision, sauf si le superviseur désire convoquer les juges à sa table avant celle-ci.

2.7- CRITERES DE NOTATION

Le juge devra en tenir compte de trois critères de notation pour désigner le vainqueur de chaque reprise et ce dans l'ordre suivant :

- 1- Le nak muay qui a démontré le meilleur style Muaythaï, la meilleure technique et la meilleure tactique.
- 2- Le nak muay le plus actif durant l'assaut.

Si ces éléments ne départagent pas suffisamment les nak muay, le vainqueur sera :

- 3- Le nak muay qui a eu le meilleur fair-play (salut compris) et qui n'a pas été pénalisé.

2.8- LES DIFFERENTS TYPES DE DECISION

- Gagne aux points

Si l'assaut arrive à son terme, le nak muay qui remporte l'unanimité ou la majorité du pointage des juges est déclaré vainqueur aux points.

- DISQ : Disqualification

- Abandon

Abandon du nak muay ou de son instructeur par jet d'éponge.

- Arrêt de l'arbitre

Quatre causes possibles :

- Insuffisance technique (ou physique)
- Double insuffisance technique pour assaut brouillon.
- Injury : Blessure

Blessure ou tout autre problème physique qui empêche la poursuite de l'assaut. Bien entendu, pour légitimer sa décision, l'arbitre se soumettra à l'avis du médecin.

- Forfait

Absence d'un ou des deux nak muay à l'appel de leur nom ou numéro

- 2 minutes après le 1^{er} appel, 1 avertissement
- 2 minutes après le 2^{ème} appel, forfait du nak muay

- Non compétition

CHAPITRE 3

LE NAK MUAY

3.1- AVANT L'ASSAUT

En montant sur l'aire d'assaut, le nak muay saluera celui-ci.
Une fois dessus, il saluera les quatre côtés et l'arbitre.

3.2- TENUE DU NAK MUAY

- Casque de la couleur de son coin.
- Protège dents.
- Débardeur blanc (les manches sont interdites) de la couleur de son coin.
- Plastron de la couleur de son coin.
- Coudières de la couleur de son coin.
- Gants à lacets ou à velcro.
- Short traditionnel de Muaythai (les shorts d'autre discipline seront refusés).
- Protège poitrine pour les filles.
- Coquille portée à l'intérieur du short pour les garçons et les filles.
- Protège-tibias type chaussette avec dessus de pieds sans velcro ni renfort.

Le port du Mongkon est obligatoire de l'entrée sur la surface d'assaut jusqu'à la fin du Ram muay.

IMPORTANT :

***Seul le Mongkon traditionnel de Muaythai est accepté.
Le port de toute autre coiffe est strictement interdit et
peut entraîner la disqualification.***

Un Prajiet (bandeau de bras) peut être placé autour du biceps.

Une chevillière par cheville sans renforcement peut être portée.

Les ongles de pieds seront courts et bien taillés.

Les cheveux longs seront attachés.

Le port de bijoux quels qu'ils soient et quel que soit l'endroit où ils se trouvent est strictement interdit.

Le nak muay qui présente des plaies non cicatrisées, pansements ou bandages (autres que ceux des mains) ne sera pas autorisé à faire l'assaut.

L'usage de corps gras sur le visage ou le corps est interdit

Les nak muay ne possédant pas l'équipement réglementaire s'exposent à des sanctions pouvant aller jusqu'à la disqualification.

3.2.1- Les gants

Les gants sont mis à disposition par le comité d'organisation.

Le rembourrage ne sera ni déplacé ni rompu de quelque manière que se soit.

Les lacets sont noués à l'extérieur du dos du poignet du gant.

Les lacets ou velcro sont recouvert d'une bande de tissu adhésif non plastifié, faisant le tour du poignet.

3.2.2- Les bandages

Les bandages n'étant pas nécessaires en éducatif et assaut technique ils ne sont pas obligatoires. Si présent, le bandage est simple, sans surépaisseur et sans croisement entre les doigts.

3.3- TECHNIQUES AUTORISEES ET PROHIBEES

3.3.1- Projection

Il s'agit d'une action technique réglementaire du Muaythaï qui à pour but la mise à terre de l'adversaire.

Seul le fait de déséquilibrer l'adversaire avec les bras et / ou une jambe d'appui est autorisée. Les projections de judo ou de lutte sont prohibées.

Le balayage avec le pied ou l'intérieur de la jambe est également interdit.

RAPPEL : Un nak muay qui touche le sol avec tout, ou une partie, de son corps à l'exception de ses pieds, ne peut être frappé.

3.3.2- Le corps à corps

Il s'agit de l'ensemble des techniques rapprochées nécessitant l'utilisation de la saisie en autre.

L'entrée en corps à corps doit être immédiatement suivie d'une technique de genoux ou d'une projection. En effet, seul le travail de positionnement de bras ne suffit pas et entrainera l'intervention de l'arbitre.

3.3.3- Saisie

Il s'agit de l'action d'attraper avec les mains ou les bras.

La saisie au niveau de la tête, du cou et des lombaires est interdite.

La saisie au niveau des épaules est autorisée mais sans traction vers le bas.

La saisie des bras et des jambes est autorisée.

Dans le cas de la saisie de jambe, le nak muay effectuant cette action ne peut faire qu'un pas avant d'être contraint de relâcher son adversaire.

NOTA : les saisies de judo ou de lutte sont prohibées. Egalement, saisir dans le but d'effectuer une clef est interdit.

IMPORTANT :

Les techniques de genoux au visage sont interdites.

3.3.4- Refus d'assaut

Se laisser volontairement tomber au sol lors du corps à corps, se retourner pour éviter une technique, montrer une attitude fuyarde ou ne plus effectuer de technique est considéré comme un refus d'assaut.

Attention car le fait de ne plus effectuer de technique peut être dû à une franche domination de l'adversaire, ce qui peut entraîner une insuffisance technique.

3.4- LE SALUT

Mains jointes au niveau de la poitrine selon la tradition thaïlandaise, les nak muay doivent se saluer avant la première reprise et après l'annonce de la décision finale. Cela afin de démontrer sa loyauté et son respect envers son adversaire. Le salut n'a pas lieu d'être à d'autres moments de l'assaut.

CHAPITRE 4

L'INSTRUCTEUR

Les instructeurs doivent insister sur l'aspect technique et non sur la recherche de puissance et d'agressivité. Les éducatifs doivent développer leur diversité technique, la qualité de leur enchainements, leur déplacements, les blocages, les esquives, leur précision et leur condition physique.

Chaque nak muay doit être accompagné, dès la pesée, par son instructeur. Celui-ci doit détenir le BMF2, être licencié et avoir au moins 18 ans révolus.

Pendant le combat il convient de respecter les règles suivantes :

- L'instructeur doit être seul dans le coin.
- Il doit être en tenue de sport, sans coiffe quel quelle soit ni lunettes de soleil ou autre fantaisie vestimentaire.
- En compétition, il fera en sorte que son nak muay soit prêt un, voir deux, assaut avant le sien selon les directives du superviseur.
- A l'appel de chaque reprise il doit libérer le ring de tout objet, y compris la serviette.
- Pendant les reprises il doit être assis, silencieux et n'a pas le droit de toucher la surface d'assaut.

Dans le cas contraire, l'arbitre sera en droit de pénaliser le nak muay. En cas de récidive, il pourra être éloigné de la surface d'assaut pour le reste du temps réglementaire voire le reste de la réunion.

- Pendant la minute de repos il veillera à ce que son nak muay soit tête et corps face à l'adversaire. Il peut lui donner des soins. Il est interdit au nak muay de cracher sur le ring ou le sol, une cuvette est prévue à cet effet.
- Il ne peut, ni verbalement, ni par geste, demander au public d'encourager son nak muay.
- Face à une décision qui ne lui conviendrait pas, l'instructeur, à tort ou à raison, n'a pas le droit de manifester son mécontentement sur l'aire d'assaut, ni haranguer le public dans le but manifeste de troubler l'ordre et la sérénité. Tout contrevenant serait passible de sanction disciplinaire de niveau fédéral.
- Il ne peut y avoir de conduite anti sportive entre le nak muay et son instructeur. L'arbitre serait obligé de donner une sanction.
- L'instructeur est en droit de venir s'entretenir avec le superviseur en cas de désaccord avec une décision et uniquement en fin de réunion.
- L'instructeur est en droit de venir consulter les bulletins de pointage, et ce, uniquement en fin de réunion.
- Pour porter réclamation, l'instructeur doit rédiger une lettre, le soir même de la rencontre, et la remettre au superviseur accompagné d'une vidéo du combat et d'un chèque de caution de 100 euros. Le tout sera envoyé à la commission d'arbitrage dans les quinze jours suivant la rencontre. Le superviseur remettra à l'instructeur un dont acte. Si la réclamation est justifiée, la caution sera restituée.

CHAPITRE 5

LE CHRONOMETREUR

Ce rôle est tenu par un J/A au moins stagiaire.

C'est lui qui contrôle le nombre, la durée et les intervalles entre les reprises de l'assaut.

Il se trouve à la table du superviseur. Il possède un gong et deux chronomètres qu'il déclenchera simultanément afin de palier à une carence.

Sa fonction exige :

ATTENTION METHODE HONNETETE

5.1- DEFINITION DE LA REPRISE

Chaque assaut se déroule comme suit :

Poussins, Pupilles et benjamins:

Eliminatoire : 2 x 1 min avec 1 min de repos

Finale : 2 x 1,30 min avec 1 min de repos

Minimes, cadets et juniors:

Eliminatoire : 2 x 1,30 min avec 1 min de repos.

Finale : 3 x 1,30 min avec 1 min de repos entre chaque reprise.

Seniors:

Eliminatoire : 2 x 2 min. avec 1 min de repos entre chaque reprise.

Finale : 3 x 2 min avec 1 min de repos entre chaque reprise.

5.2- DEBUT D'ASSAUT

Sur l'initiative de l'arbitre, au commandement « **CHOK** », il donne le signal sonore de début d'assaut et le départ des chronomètres.

5.3- PENDANT LA REPRISE

Il est attentif à toutes les interventions de l'arbitre. Il stoppe le chronomètre à chaque fois que celui-ci prononce « **YOOT** » seulement s'il y a des remarques ou une remise en place d'équipements derrière. Il fait repartir le chronomètre au commandement « **CHOK** ».

D'ailleurs, d'un regard ou d'un geste, l'arbitre s'assure que le chronométréur l'a suivi.

Lorsque l'arbitre laisse récupérer un ou les deux nak muay, le chronomètre doit s'arrêter.

5.4- FIN DE REPRISE

L'attention du chronométréur doit redoubler car si le temps réglementaire de la reprise se termine après un « **YOOT** » de l'arbitre, le chronométréur ne doit pas faire retentir le gong.

Il ne le fera qu'après le « **CHOK** » éventuel de reprise de l'arbitre.

5.5- PARTICULARITES

- 10 à 5 secondes avant la fin de la minute de repos, une série de petits coups de gong ordonnera aux hommes de coin de sortir du ring. Ensuite, un coup sec et appuyé ordonnera le début de la reprise suivante.

NOTA : L'arbitre n'ordonne que le début de la première reprise. Le reste du temps il ne fera que suivre les ordres du chronométrateur.

RAPPEL : Les arrêts de l'arbitre pour avertissement ou problème technique ne sont pas comptabilisés dans le temps réglementaire de la reprise. Par conséquent, le chronomètre doit s'arrêter.

Une décision pourrait être faussée ou inversée si le temps était écourté ou allongé d'une seconde.

CHAPITRE 6

LE SUPERVISEUR

Le rôle du superviseur est considérable sur le plan des responsabilités. C'est lui, avec toute son équipe d'officiels, qui défend et préserve l'éthique du Muaythaï.

Représentant l'autorité fédérale, son rôle est aussi de faire appliquer les règlements à la lettre.

Il est directement désigné par la Commission de Muaythaï pour les rencontres et compétitions nationales et internationales. Pour les rencontres officialisées, il peut mandater un suppléant.

Le superviseur doit être au moins J/A national avec 2 ans de pratique.

6.1- AVANT LA COMPETITION

Il se fait confirmer la date et le lieu de la réunion par le comité d'organisation.

Il s'assure de la disponibilité du médecin et de l'équipe de premiers secours et d'évacuation mobile, avec brancard et matériel de réanimation, aux dates et heures prévues.

Il convoque le nombre suffisant de J/A au moins dix jours avant la compétition ou en fonction du programme annuel de chacun.

Il s'assure qu'il est bien en possession du matériel nécessaire, à savoir :

- gong
- 2 chronomètres
- balance
- bulletins de pointage
- feuilles de pesée
- feuilles de tournoi
- équipements rouge et bleu pour les nak muay (casques, plastrons et 4 paires de gants de 6, 8 et 10 onces)

6.2- PENDANT LA COMPETITION

Le superviseur est le premier officiel à arriver sur les lieux de la réunion.

Lui ou le comité d'organisation doit être en possession des autorisations préfectorale et fédérale de réunion.

En rencontre officialisée, le superviseur remet au comité d'organisation le PV financier, celui-ci le remplira et le fera parvenir à la Commission de Muaythaï dans les plus brefs délais.

Ces questions administratives réglées, le superviseur fait les vérifications de sécurité du lieu de compétition et s'assure de la présence du matériel utile à son bon déroulement. C'est-à-dire :

- issues de secours
- matériel incendie
- ring ou tatami
- barrière Vauban autour de la surface d'assaut
- chaises pour les spectateurs
- tables et chaises pour les officiels
- équipements pour les nak muay
- une installation de sonorisation pour les annonces et la musique réglementaire

Ensuite il choisit une salle adaptée pour effectuer la pesée. Tous les officiels convoqués à cette compétition doivent y participer.

6.2.1- La pesée

La pesée est le terme générique regroupant les opérations de contrôle suivantes :

- vérification de la validité des diplômes des instructeurs (BMF2)
(obligatoirement présents avec leurs nak muay à la pesée)
- documents sportifs de chaque nak muay (licence et passeport)
- autorisations parentales et de soins
- documents médicaux
- poids de corps exact de chaque nak muay
- visite médicale par le médecin de réunion en présence d'un officiel
- visite médicale des officiels

NOTA: les nak muay étrangers doivent présenter une autorisation émanant de leur fédération qui sera jointe au PV de réunion, ainsi qu'un certificat ou un passeport médical dûment rempli.

Le superviseur s'assure que toutes les personnes ayant un rôle à tenir pendant la réunion sont habilitées. Plus particulièrement les licences, origines (clubs) et qualifications des instructeurs. Il notera sur le PV de réunion le nom et la qualité d'un instructeur remplaçant qui encadre un nak muay qui n'est pas de son club.

L'officiel affecté au contrôle des documents médicaux, ne fera que vérifier les dates des différents examens. Leur analyse sera faite par le médecin de réunion.

En championnat, la pesée a lieu le matin, et il doit se passer au moins trois heures entre la fin de la pesée et le début du premier assaut.

Le comité d'organisation peut, avec l'accord du superviseur, étendre la durée de la pesée ou en modifier l'horaire ou la date. Seul un cas de force majeure peut motiver cette décision, qui sera, en outre, inscrite au PV de réunion.

Compte tenu de l'évolution morphologique rapide des jeunes nak muay, on ne tiendra pas compte de leur poids d'inscription en championnat régional pour les compétitions à plusieurs tours, championnat national par exemple.

Le contrôle du poids se fait en short de Muaythai, torse et pieds nus pour les garçons et en débardeur pour les filles.

La balance doit avoir une tolérance de +200grs.

Dans le cas de dépassement de poids de moins de 1,200kg, **pour les cadets uniquement**, le nak muay peut se présenter **deux** autres fois sans dépasser le temps officiel de la pesée.

La prise de poids est strictement interdite.

Le dépassement de poids n'est pas autorisé pour les catégories pupille, benjamin et minime.

6.2.2- Catégories

6.2.2.1- Catégories d'âge

C'est l'année de naissance qui détermine la catégorie d'âge dans laquelle sont inscrits les nak muay. Ils ne changeront pas de catégories durant la saison sportive.

Exemple :

Pour la saison 2008/2009 le nak muay né en 1998 sera pupille, il est, en début de saison dans l'année de ses 10 ans.

- | | |
|---------------------------|-------------------------|
| - Poussin : 7 et 8 ans | - Minime : 13 et 14 ans |
| - Pupille : 9 et 10 ans | - Cadet : 15 et 16 ans |
| - Benjamin : 11 et 12 ans | - Junior : 17 et 18 ans |

6.2.2.2- Catégories de poids

Garçons

N° catégorie	Poussin Pupille	gants	Benjamin	gants	Minime	gants	Cadet Junior	gants
1	20 à 25kg	8 oz	25 à 30kg	8 oz	35 à 40kg	8 oz	45 à 50kg	8 oz
2	-30kg	8 oz	-35kg	8 oz	-45kg	8 oz	-55kg	8 oz
3	-35kg	8 oz	-40kg	8 oz	-50kg	8 oz	-60kg	10 oz
4	-40kg	8 oz	-45kg	8 oz	-55kg	8 oz	-65kg	10 oz
5	-45kg	8 oz	-50kg	8 oz	-60kg	10 oz	-70kg	10 oz
6	-50kg	8 oz	-55kg	8 oz	-65kg	10 oz	-75kg	10 oz
7	+50kg	8 oz	+55kg	8 oz	+65kg	10 oz	+75kg	10 oz

Filles

N° catégorie	Poussin Pupille	gants	Benjamin	gants	Minime	gants	Cadet Junior	gants
1	20 à 25kg	8 oz	25 à 30kg	8 oz	30 à 35kg	8 oz	35 à 40kg	8 oz
2	-30kg	8 oz	-35kg	8 oz	-40kg	8 oz	-45kg	8 oz
3	-35kg	8 oz	-40kg	8 oz	-45kg	8 oz	-50kg	8 oz
4	-40kg	8 oz	-45kg	8 oz	-50kg	8 oz	-55kg	8 oz
5	-45kg	8 oz	-50kg	8 oz	-55kg	8 oz	-60kg	10 oz
6	+45kg	8 oz	+50kg	8 oz	+55kg	8 oz	+60kg	10 oz

Assauts ADULTES

Homme	gants	Femme	gants
-60kg	10oz	-50kg	8 oz
-65kg	10oz	-55kg	8 oz
-70kg	10oz	-60kg	8 oz
-75kg	10oz	-65kg	8 oz
-80kg	12oz	+65kg	10 oz
+80kg	12oz		

6.2.3- Après la pesée

Le superviseur va présider la validation du programme en fonction de deux critères obligatoires :

- Le poids
- La catégorie d'âge

La mixité est interdite.

Ensuite, avec son équipe, il établit les feuilles de tournoi, l'ordre de passage et les bulletins de pointage.

Il établit la liste des postes de chaque J/A et l'ordre de passage de ceux-ci sur l'aire d'assaut.

Il fait débiter les assauts à l'heure prévue et s'assure de la présence de chaque officiel en tenue réglementaire et du médecin. Lui-même doit évidemment assister à tous les assauts.

6.2.4- Pendant les assauts

Il veille au bon déroulement de la réunion, et prend toutes les décisions et mesures qui s'imposent. C'est-à-dire qu'il apaise quand il le faut, raisonne le plus souvent, explique ou rappelle tel ou tel point du règlement et fait évacuer les personnes qui n'ont rien à faire autour de la surface d'assaut.

Il ne tolérera jamais la grossièreté et le comportement antisportif de la part des licenciés.

Il rend la décision de chaque assaut en fonction des bulletins de pointages.

Il décide du vainqueur en cas de technique non vu, en fonction des mentions des juges.

Il fait intervenir le médecin à chaque fois qu'il le juge nécessaire, en particulier quand :

- il y a « jet d'éponge »
- il y a blessure simple ou double sur appel de l'arbitre

Après examen, le médecin consigne sur le passeport médical ses prescriptions et repos éventuels supplémentaires à la règle, et il remettra au superviseur un certificat médical de guérison.

Le superviseur mentionne l'éventuel point d'impact ayant entraîné l'arrêt de l'assaut sur le PV.

Après chaque assaut, le superviseur remplit les passeports sportifs des nak muay, à savoir :

- date, dénomination de la réunion et lieu de celle-ci
- catégorie d'âge et de poids
- résultat du combat
- non et signature du superviseur

6.3- FIN DE COMPETITION

Le superviseur s'assure qu'il a correctement rempli les passeports sportifs et médicaux des nak muay ayant été arrêtés pour raison médicale.

Il accède au désir d'un instructeur qui voudrait consulter les bulletins de pointage seulement lorsque le public aura évacué la salle. Et ce quelque soit le lieu géographique d'où vienne cet instructeur.

Il consigne sur le PV de réunion tout problème et incident survenu, il y joint les éventuels certificats médicaux concernant les nak muay et ferme le PV. Il enverra celui-ci à la commission d'arbitrage dans les plus brefs délais.

6.4- TOURNOI ET TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort aura lieu après la pesée et la visite médicale, en présence des représentants officiels de chaque équipe.

Les concurrents de la première série d'éliminatoires seront tirés au sort avant ceux qui sont exemptés. Dans le cas où se présentent plus de quatre candidats dans une catégorie, le nombre des exempts est tirés au sort dans les premiers tours afin de réduire le nombre de concurrents au deuxième tour à 4, 8, 16 ou 32.

Les concurrents exemptés du premier tour sont ceux qui passeront les premiers au deuxième tour. Si le nombre d'exempts est impair, le nak muay qui tire la dernière exemption doit rencontrer au deuxième tour le gagnant du premier assaut du premier tour.

Si le nombre d'exempts est pair, les nak muay qui les ont rencontrés passeront lors des premiers assauts du deuxième tour dans l'ordre où ils sont placés par le tirage au sort.

Un nak muay exempt au premier tour ne peut bénéficier d'un forfait au deuxième tour ou de deux forfaits consécutifs.

Si une telle situation se présente, il faut procéder à un nouveau tirage au sort des nak muay restant en compétition et qui n'ont, bien sûr, pas fait l'objet d'une exemption ou d'un forfait au tour précédent.

Le premier nak muay qui sortira du tirage, rencontrera celui qui aura bénéficié d'un forfait ou d'une exemption dans la série précédente. On procédera ensuite à un nouveau tirage au sort de façon normale.

Ce tirage doit assurer, autant que possible, qu'aucun nak muay ne fasse deux assaut avant que les autres concurrents n'aient pu en faire au moins un.

Les assauts se dérouleront selon l'ordre croissant des catégories d'âge et de poids.

6.5- CONCLUSION

Toutes les annonces faites par le présentateur sont vérifiées et autorisées par le superviseur. Il fait annoncer les avertissements immédiatement après qu'ils sont donnés par l'arbitre.

Le superviseur reste à la disposition de la commission d'arbitrage pour toute précision complémentaire sur la réunion.

La formation d'un superviseur doit être riche, plurivalente et exigeante afin que celui-ci puisse résoudre avec méthode, responsabilité et équité les problèmes qui ne manqueront pas de se poser à lui sur les plans règlementaires et humains.

Son action va ainsi s'intégrer pleinement dans l'effort constant qui doit mener à la promotion de notre discipline qu'est le Muaythaï.

Dans toute situation non mentionnée dans le règlement, le superviseur a le pouvoir de son interprétation en demandant leur avis aux autres officiels.

**EN TOUT ETAT DE CAUSE, C'EST LUI QUI REND LA
DECISION FINALE**

CHAPITRE 7

SURFACE D'ASSAUT ET ACCESSOIRES

7.1- L'AIRE D'ASSAUT

Selon le règlement IFMA, le coin rouge sera toujours placé à gauche de la table du superviseur.

7.1.1- Le ring (voir Règlement Combat Séries 1 et 2 ch.7 art.7.1).

7.1.2- Le tatami

La surface du tatami doit mesurer 8 m x 8 m et doit être sécurisée.

CHAPITRE 8

LE DOPAGE

Est considérée comme dopage l'administration, quel qu'en soit le mode opératoire, hors indication médicale, de substances et autres produits interdits inscrits dans la liste fournie par le Comité International Olympique. Cette liste est régulièrement mise à jour.

L'usage de ces produits est donc interdit par les règlements de la Fédération Française des Sports de Contact et disciplines assimilées.

Un nak muay, un officiel, un instructeur ou un organisateur qui agirait à l'encontre de ces règles se verrait convoqué par la commission de discipline fédérale.

Si le fautif était reconnu coupable, il risquerait jusqu'à la radiation définitive de la dite fédération.

CHAPITRE 9

CONCLUSION ET CONSEILS

Il n'est pas facile d'être officiel. Cela demande des qualités de bon sens, une certaine expérience du milieu du Muaythaï et une bonne moralité. Ces quelques conseils seront utiles au néophyte qui les utilisera et au chevronné qui lui feront quelques rappels.

Avant, pendant et après la compétition, ayez une tenue vestimentaire et un choix linguistique professionnel.

Ayez un bon équilibre émotionnel afin de ne pas céder aux pressions d'où qu'elles viennent.

Soyez honnête et juste envers les nak muay, les instructeurs et vos collègues.

Ayez le courage de prendre une décision dans le feu de l'action sans état d'âme.

Soyez ferme et calme mais aussi compréhensif et ouvert envers toutes critiques.

Si vous vous sentez malade avant une épreuve, n'y participez pas et informez le superviseur pour votre remplacement.

Ne soyez pas officiel et homme de coin dans la même réunion, beaucoup ne comprendraient pas et cela paraîtrait suspect.

Ne soyez pas juge lorsqu'un membre de votre club est en compétition.

Ne donnez jamais votre opinion sur le résultat d'un assaut.

N'exprimez pas par geste votre éventuel désaccord avec ce qui se passe. Parlez-en au superviseur.

Ne manifestez jamais avec les nak muay, hommes de coin ou le public.

Gardez la tête froide et ignorez les commentaires du public.

Durant le contrôle des protèges tibia ou chevillière, ne vous baissez pas, c'est au nak muay de lever la jambe.

Acceptez d'officier sur toutes les réunions et pas seulement les plus importantes.

Tous les officiels doivent participer à la préparation du plateau.

Soyez respectueux envers les nak muay et leurs hommes de coin, ils vous respecteront à leur tour.

Malgré tous ces conseils appelant les officiels à la réserve sur ce qui vient de se dérouler, ceux-ci doivent rester ouverts, corrects et précis sur les réponses qu'ils pourraient donner sur un point du règlement.

Il n'y a pas de bon assaut sans bon arbitrage et bon jugement.

On ne s'improvise pas J/A, mais on peut le devenir si l'on tient compte de trois éléments fondamentaux :

- Les nak muay : il est indispensable que ceux-ci sachent qu'on va leur permettre, dans le cadre de règles précises, de s'exprimer dans les meilleures conditions d'équité.
- Les instructeurs : forcer leur respect par votre compétence, c'est leur offrir la confiance qu'ils sont en droit de réclamer.
- Le public : lui faire comprendre toutes nos décisions, sobrement, méthodiquement et dans l'unité du geste, lui fera vivre et apprécier davantage le moment d'émotion qu'il vient chercher dans nos compétitions de Muaythai.

COMITE FRANÇAIS DE MUAYTHAI**BULLETIN DE POINTAGE ASSAUT TECHNIQUE**

Combat N°	LIEU :	COMPETITION :
-----------	--------	---------------

DATE :	ARBITRE :
CATEGORIE :	Kgs JUGE :

ROUGE				BLEU		
NOM/N°				NOM/N°		
CLUB				CLUB		
Points	W, KD, Remontrances.	Points Nets	REPRISES	Points Nets	W, KD, Remontrances.	Points
10			1			10
10			2			10
10			3			10
			TOTAL			

CRITERES SUPPLEMENTAIRES DE VICTOIRE :

- 1- Le nak muay qui a démontré le meilleur style Muaythai et la meilleure technique.
- 2- Le nak muay qui a eu le plus d'initiative.
- 3- Le nak muay qui a eu le meilleur fair-play (salut compris) et qui n'a pas été pénalisé.

TRES IMPORTANT : LE NOMBRE DE TOUCHES N'EST PAS COMPTABILISE MAIS PRISE EN COMPTE.

ROUGE**EGALITE****BLEU**

Signature du juge

REGULIER	NON VU	IRREGULIER
----------	--------	------------

COMITE FRANÇAIS DE MUAYTHAI**BULLETIN DE POINTAGE ASSAUT EDUCATIF**

Combat N°	LIEU :	COMPETITION :
------------------	------------------	----------------------

DATE :	ARBITRE :
CATEGORIE :	Kgs JUGE :

ROUGE				BLEU			
NOM/N°				NOM/N°			
CLUB				CLUB			
Points	W, KD, Remontrances.	Points Nets	REPRISES	Points Nets	W, KD, Remontrances.	Points	
10			1			10	
10			2			10	
10			3			10	
			TOTAL				

CRITERES DE VICTOIRE :

- 1- Le nak muay qui a démontré le meilleur style Muaythaï, la meilleure technique et la meilleure tactique.
- 2- Le nak muay le plus actif durant l'assaut.
- 3- Le nak muay qui a eu le meilleur fair-play (salut compris) et qui n'a pas été pénalisé.

LE NOMBRE DE TOUCHE N'EST PAS COMPTABILISE**ROUGE****EGALITE****BLEU****Signature du juge**

REGULIER	NON VU	IRREGULIER
-----------------	---------------	-------------------